

COSMETIQUES BEBES



De jolies boîtes contenant notamment des échantillons de produits cosmétiques sont offertes par le personnel soignant à une majorité de parturientes accueillies dans les 600 maternités françaises. Le c2ds s'est penché sur le contenu de ces cadeaux.

LES RISQUES LIES A LA « COEXPOSITION ».

Les bébés sont particulièrement sensibles parce que leur organisme est encore immature. Leur peau est particulièrement perméable aux substances chimiques parce qu'elle est en voie de structuration tissulaire. Quels sont les effets directs et différés de ces substances à des stades cruciaux de développement des enfants ? De nombreux travaux scientifiques ont montré de façon convergente un lien causal entre certaines substances ou groupes de substances chimiques et l'augmentation de nombreuses atteintes de la santé, telles que malformations congénitales, obésité, maladies du système nerveux, stérilité, allergies, cancers.

L'homme **ingère, respire** et est en **contact cutané** avec de multiples substances chimiques. Le risque tient plus à multiplicité des sources d'exposition qu'à l'effet des substances prises individuellement. C'est « **l'effet cocktail** » qui est à prendre en compte. De plus, l'**exposition chronique** de la naissance à l'âge adulte à des milliers de produits chimiques, aggrave l'impact de ces substances, même à l'état de trace.

Le principe de précaution s'impose, en particulier pour des produits dont l'utilisation ne répond pas à un besoin vital.

COSMETIQUES BEBE : QUELLES SUBSTANCES MISES EN CAUSE

Les Parabènes : conservateurs de synthèse qui constituent des antioxydants très courants. Certains esters de cet acide interfèrent avec les récepteurs hormonaux (œstrogènes). Ce sont donc des **perturbateurs endocriniens** (perturbateur de l'équilibre hormonal)

Le **phénoxyéthanol** est un éther de glycol : c'est un solvant. Même s'il est faiblement reprotoxique (toxique pour la reproduction), il se montre néanmoins **dangereux pour le système nerveux et le système hématopoïétique**.

L'**EDTA et ses sels de sodium** : toxique puissant du rein et **reprotoxique** (toxique pour la reproduction)

Le **BHA** (terbutylhydroxyanisol) et le **BHT** (le terbutylhydroxytoluène) sont des antioxydants puissants. **Ils sont suspectés d'être cancérigènes chez les animaux.**

Par ailleurs, l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS) a récemment recommandé aux industriels (5 août 2008) de ne plus incorporer dans les cosmétiques pour enfants de moins de trois ans, trois produits naturels qui se cachent souvent sous l'appellation « huiles essentielles » : le camphre, l'eucalyptol et le menthol dont la neurotoxicité peut être non négligeable chez les jeunes enfants.

Les produits cosmétiques pour bébés devraient être dénués de toute toxicité secondaire, car contrairement aux médicaments le bénéfice qu'ils peuvent apporter n'est pas vital.

QUELQUES CONSEILS

Le Ministère de la Santé et les autorités sanitaires compétentes ne s'engagent pas sur des recommandations quant aux produits à utiliser. Il semble cependant raisonnable :

- **D'éviter une surconsommation** de produits cosmétiques pour bébés. Une **bonne hygiène de vie** est le meilleur garant de la bonne santé de la peau qui n'est véritablement nourrie que par les substances nutritives véhiculées par le sang. Alimentation, matières et substances utilisées dans son entourage sont donc la base.
- **De lire les étiquettes** et d'apprendre à sélectionner les produits en fonction de leur composition.

Le sens critique reste la meilleure arme face à des sur-sollicitations marketing judicieuses.

LES LABELS.

Ce sont des repères qui permettent d'identifier les caractéristiques de certains produits. Ces labels ne doivent surtout pas empêcher une posture de consommateur méfiant et averti. Quels que soient les produits, une consommation abusive peut comporter des risques pour la santé des enfants.



garantit l'absence de parfums de synthèse, de silicone et de la plupart des conservateurs. Il exige un minimum de 95% de composants d'origine naturelle, dont 10 % issus de l'agriculture biologique.

Produits aux composants naturels, dans le respect de l'environnement, privilégiant la culture biologique ou la cueillette contrôlée.



Pour notre santé et celle de la Terre

90% de leurs ingrédients doivent être d'origine écologique ou biologique.

REGLEMENTATION CONCERNANT LES COSMETIQUES

Contrairement aux médicaments, **les produits cosmétiques ne sont pas soumis à Autorisation de Mise sur le Marché (AMM)**. L'industriel est seulement tenu de ne pas utiliser les substances figurant sur une liste décidée par les autorités sanitaires mais le dossier d'évaluation à l'origine de cette liste ne contient que des informations sur les composés pris individuellement. L'évaluation des risques liés à l'utilisation du produit fini est laissée à l'appréciation de l'industriel. **Aucun test de toxicité chronique ou d'effet de perturbation endocrinienne n'est obligatoire, ni même recommandé, sauf cas particulier pour certaines substances utilisées.** Il n'y a pas non plus obligation de considérer de façon spécifique les risques pour l'enfant. **La réglementation concernant les cosmétiques est donc en totale inadéquation d'un point de vue de Santé Publique.**

Suite à la campagne menée par le C2DS et les scientifiques qui s'y sont associés, l'Afssaps et la DGCCRF ont décidé de renforcer leur programme conjoint de surveillance auprès des producteurs et distributeurs de produits cosmétiques bébé et de créer une commission de travail spécifique.

Le rapport de l'OMS Europe sur la santé environnementale de l'enfant publié à l'occasion de la conférence de Budapest en juin 2004 recommande « que les fabricants cessent de commercialiser des produits contenant de substances qui ont ou peuvent avoir des effets nocifs sur la santé des enfants ».

Ce document a été rédigé par : André Picot (Toxicologue, Directeur de recherche honoraire au CNRS, Président d'ATC Toxicologie) André Cicollella (Chimiste toxicologue, Membre du conseil scientifique du WWF), Charles Sultan (Professeur dans le Service de Pédiatrie I, Unité d'Endocrinologie Pédiatrique, Président du Conseil Scientifique et Vice doyen de la Faculté de Médecine de Montpellier) Francis Glemet (Membre du bureau de la CNMSE, Coordination Nationale Médicale Santé Environnement, pharmacien industriel) ; Dominique Belpomme (Cancérologue à l'HEGP, Président de l'ARTAC, Professeur des Universités spécialisé en oncologie médicale) ; Gaëlle Bouttier-Guérive (Chargée d'étude «Modes de vie durables » au WWF-France,) ; Claude Rambaud (présidente du LIEN, association de patients visant à la sécurité des soins), Olivier Toma (Président du C2DS et directeur de la clinique Champeau à Béziers)